



CADETS DE GENEVE

école de musique

Organigramme pour l'année 2009

1/2

Association

Les Cadets de Genève sont une association organisée conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse. Les membres actifs sont les représentants légaux des cadets (les élèves de l'école de musique), ou les cadets eux-mêmes s'ils sont majeurs.

L'assemblée générale élit les membres du comité de l'association, composé de treize à dix-sept membres, dont au moins quatre cinquièmes sont des parents de cadets.

Le comité assure la direction exécutive des Cadets de Genève. Sa mission principale est de prendre les mesures de gestion pour la formation musicale des cadets. Il lui appartient notamment d'établir le règlement de l'école et du corps de musique, de nommer le directeur artistique et pédagogique (le directeur). Conjointement avec le directeur, le comité nomme les professeurs, assure l'organisation de l'enseignement musical et des examens au sein de l'école, et celle des activités musicales au sein du corps de musique.

Comité de l'association (membres élus)

Bureau du comité

- M. Nicolas KUNZ, *président*
- Mme Patricia BERGER, *vice-présidente*
- M. Mark JOHNSON, *trésorier*
- M. Pierre-Alain NICOLET, *secrétaire*

Commission musicale (responsable de la gestion administrative de l'école et du corps de musique)

- Mme Véronique BURGER-ZIMMERMANN, *inscriptions, cours d'initiation musicale et de solfège*
- Mme Claude JOHNSON, *administration de la commission musicale, auditions, relation avec le DIP*
- Mme Chantal KURTH, *harmonies, cours d'instruments à vent, fichier général*
- M. Alain ZIMMERMANN, *corps de tambours, cours de tambours et de percussion, assiduité*

Autres responsables

- M. Gilles CENDRE, *instruments*
- M. Dominique FRONTIERE, *transport matériel, locaux*
- Mme Céline GEORGES, *costumes*
- Mme Frédérique GEROSA, *bibliothèque musicale*
- Mme Milva INFANTE, *manifestations*
- Mme Sonia LO BUE, *prospection, boutique*
- Mme Annick PINGUELY, *collations*



CADETS DE GENEVE

école de musique

Organigramme pour l'année 2009

2/2

Ecole de Musique

L'école de musique est dirigée conjointement par la commission musicale et le directeur artistique et pédagogique (ci-après *le directeur*), selon les buts fixés par le comité. Ils dirigent le corps professoral, en favorisent la cohésion, en coordonnent l'activité, et s'assurent de la qualité de l'enseignement.

La commission musicale, issue du comité, est responsable de la gestion administrative de l'école et du corps de musique. Elle prend part aux décisions du directeur et du comité relatives à l'école et au corps de musique. Elle assure l'organisation de l'enseignement musical et des examens conjointement avec le directeur.

Le directeur est responsable d'une part de l'enseignement de la musique et, d'autre part, de la conduite et de la direction artistique du corps de musique. Il fixe et contrôle le bon déroulement du programme d'enseignement et veille à ce que celui-ci soit adapté à l'évolution de la musique et de son enseignement.

Le directeur et les professeurs sont professionnels et titulaires de diplômes. Ils sont employés de l'association.

Direction

- M. Pierre-Alain BIDAUD, *directeur artistique et pédagogique*

Corps professoral

Initiation musicale et solfège

- M. Pierre-Alain BIDAUD, *classe de solfège 3*
- Mme Hélène McCLELLAN, *classes d'initiation musicale et de solfège 1 et 2*
- M. Stilver SEGANDO, *classe de solfège 4*

Instruments d'harmonie

- M. Vincent BARRAS, *classe de saxophone*
- M. Carlo CAMBIASO, *classe de gros cuivre (euphonium, trombone, tuba)*
- M. Julien CELLICH, *classe de clarinette*
- Mme Christine GUIGNARD, *classe de clarinette*
- M. Paul HORN, *classe de flûte*
- M. Raphaël HUGON, *classe de cornet et trompette*
- M. Sylvain LOMBARD, *classe de hautbois*
- M. Thierry MERMOD, *classe de clarinette*
- M. Ivo PANETTA, *classe de cornet et trompette*
- M. Aart ROZEBOOM, *classe de clarinette*
- M. Stilver SEGANDO, *classe de saxophone*
- M. Klaus UHLEMANN, *classe de cor*
- M. Eric VUICHOU, *classe de flûte*

Tambours et percussion

- M. Damien DARIOLI, *classe de percussion*
- M. Yvan VALLOTTON, *classe de tambour*

Corps de Musique

Le corps de musique comprend un corps de tambours, une harmonie principale (Harmonie 1) et une harmonie d'aspirants (Harmonie 2). Pour la direction du corps de musique, le directeur artistique et pédagogique est secondé d'un sous-directeur, d'un directeur de l'Harmonie 2 et d'un directeur des tambours et défilés.

Direction du corps de musique

- M. Pierre-Alain BIDAUD, *directeur artistique et pédagogique, directeur de l'Harmonie 1*
- M. Raphaël HUGON, *sous-directeur*
- M. Stilver SEGANDO, *directeur de l'Harmonie 2*
- M. Yvan VALLOTTON, *directeur des tambours et défilés*